

IN FRENCH

Contenu:

- Acheter à Apoteket
 - Les ordonnances et les coûts
 - La protection des coûts sur les ordonnances
 - Combien de médicaments puis-je acheter?
 - Acheter pour quelqu'un d'autre
 - L'échelle des réductions (rabattrappan)
 - PUL – les informations sur la personne
 - Le secret professionnel
 - Sur apoteket.se

 - Les médicaments à l'étranger
 - A savoir avant de partir
 - Médicaments classés stupéfiants
 - Certificat de Schengen

 - Contact
-

Acheter à Apoteket

Acheter à Apoteket – Les ordonnances

Apoteket vend des médicaments sur ordonnance et sans prescription. Pour récupérer un médicament sur ordonnance à la pharmacie, vous devez présenter une prescription signée par un médecin et vous devez pouvoir vous identifier. En règle générale, l'ordonnance est envoyée par voie électronique à la pharmacie mais parfois vous recevez un imprimé. Lorsque vous avez votre ordonnance papier, vous devez l'amener à la pharmacie pour récupérer vos médicaments.

Les génériques

Selon la loi, Apoteken doit proposer aux clients un alternatif moins cher que le médicament prescrit s'il est disponible dans votre pharmacie.

Votre pharmacien vous informe lorsqu'il change les médicaments, mais vous pouvez demander d'avoir le produit prescrit en payant la différence. Si, par une raison médicale, vous ne devez pas changer de marque, le médecin pourra l'indiquer sur l'ordonnance.

L'administration de produits pharmaceutiques décide quels médicaments sont équivalents et désormais interchangeables. Les médicaments peuvent porter des noms différents, avoir des emballages différents mais contiennent les mêmes molécules.

Acheter à Apoteket – La protection des coûts sur les ordonnances "Högstkostnadsskydd"

Les coûts limités des médicaments

En Suède existe une protection pour les médicaments ordonnés, ce qui implique que vous ne devez pas payer plus de 1800 SEK sur une période d'un an pour des médicaments bénéficiant de l'avantage médical (läkemedelsförmånen). Les coûts qui excèdent ce prix sont pris en charge par le conseil général. L'administration des soins dentaires et de l'avantage médical, TLV, décide quels médicaments feront partie des bénéficiaires.

Les médicaments bénéficiant des réductions:

- La plupart des médicaments prescrits,
- Les consommables d'un stomate,
- Les consommables pour alimenter le corps des médicaments
- Les consommables nécessaires pour l'autocontrôle des médicaments.

Acheter à Apoteket – L'échelle des réductions "Rabattrappan"

Lorsque vous avez acheté des médicaments pour une somme de 1800 SEK dans un délai de douze mois, vous obtenez la carte blanche (frikort) pour le reste de la période. Cela veut dire que vous ne payez pas vos médicaments prescrits jusqu'à la fin de la période. Avant d'arriver au niveau de la carte blanche, vous bénéficiez des réductions continues selon l'échelle ci-dessous. Les enfants mineurs d'une famille bénéficient tous de la protection des coûts.

Rejoignez la base des données des coûts "högstkostnadsdatabasent"

Pour bénéficier de la protection des coûts il suffit simplement de s'inscrire sur la base de données. Parlez-en avec le personnel à la pharmacie lorsque vous récupérez vos médicaments. Grâce à la base, le système contrôle combien vous payez pendant la période des coûts élevés et lorsque vous atteignez le plafond – 1800 SEK. Puisque toutes les pharmacies sont reliées à la même base, vous pouvez faire vos achats dans celle qui vous convient le plus.

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier de la protection en suivant vos coûts manuellement. Pour que la pharmacie puisse connaître à quel niveau vous êtes sur le moment, vous devez toujours garder votre preuve (högstkostnadsbevis) des coûts élevés sur vous lorsque vous faites vos achats, si vous ne souhaitez pas vous inscrire dans la base des données.

Vous pouvez bénéficier de la protection des coûts si vous:

- Résidez en Suède
- Travaillez ici ou avez un formulaire E111 ou un autre formulaire de type E.
- Avez des ordonnances prescrites en Suède.

Acheter à Apoteket – Combien des médicaments peux-je acheter?

Pour que vos achats bénéficient de la protection des coûts il faut :

- Que l'ordonnance concerne une consommation de médicament pour maximum trois mois.
- Qu'il s'agisse d'un retrait à la fois, même si c'est pour moins de trois mois.
- Un nouveau retrait peut être effectué au bout de 2/3 du temps calculé pour le dernier retrait. Un nouveau retrait, bénéficiant de l'avantage, pourra donc s'effectuer au bout de deux mois pour une consommation de trois mois.

- Le lieu de travail du prescripteur (c'est-à-dire le médecin ou personnel de santé attiré des prescriptions) doit être présenté par un code barré lisible sur l'ordonnance. Le prescripteur doit également indiquer sur l'ordonnance que le médicament devra bénéficier de l'avantage.
- Si vous ne souhaitez pas être référencé dans la base de données mais, toutefois, profiter de la protection, vous devrez être muni de votre preuve de protection lorsque vous achetez vos médicaments sur ordonnance.

Exceptions:

- Vous pouvez acheter une plus grande quantité de médicaments, en un seul retrait ou plus souvent que la limite de la protection, mais vous devez payer la totalité de l'excès de votre ordonnance.
- Par circonstances exceptionnelles, par exemple, lors d'un long séjour à l'étranger, vous pouvez retirer vos médicaments pour plus de trois mois en bénéficiant de la réduction. Ces situations demandent un justificatif.
- Les contraceptifs sont en générale exemptées de la règle de trois mois.

Acheter à Apoteket – Acheter pour quelqu'un d'autre

Si vous devez gérer les achats pharmaceutiques de quelqu'un d'autre, il est nécessaire que vous ayez son autorisation par procuration indiquant vos droits à la place de cette personne.

Vous devez avoir une procuration si:

- Vous devez commander ou retirer des médicaments pour quelqu'un d'autre,
- Vous devez charger le crédit ou paiement partiel (si la personne en a chez Apoteket AB) de la personne ou
- Si vous devez demander un récapitulatif des ordonnances pour la personne en question.

Lorsque vous devez effectuer les achats pour quelqu'un d'autre

Soyez muni d'une procuration remplie et signée par la personne pour laquelle vous faites les achats. Présentez la procuration et votre carte d'identité afin d'effectuer les achats indiqués sur la procuration.

Guardian légal effectuant des achats pour ses enfants

Vous n'avez pas besoin d'une procuration si vous êtes responsable d'enfants mineurs (en dessous de 18 ans) mais pouvez acheter des médicaments sur ordonnance électronique. Présentez-vous muni de votre carte d'identité. En revanche, une procuration sera nécessaire lorsque vous n'êtes pas le responsable légal de l'enfant.

Questions sur la procuration?

Contactez le service client d'Apoteket par téléphone au 0771-450 450.

Acheter à Apoteket – PUL – Les informations sur la personne

Les registres de Apoteket

Souhaitez-vous effectuer vos achats sur apoteket.se? Dans ce cas, nous devons enregistrer vos renseignements personnels. Lorsque vous acceptez l'utilisation de vos informations, selon la loi sur les renseignements personnel "personuppgiftslagen" (1998:204), vous pouvez effectuer vos achat sur le site web. Ces renseignements sont nécessaires pour qu'Apoteket puisse garder un contrôle suivi de l'utilisation des ordonnances. Les informations sont enregistrées lorsque vous retirez vos médicaments ou lorsque vous achetez d'autres produits à Apoteket.

Nous utilisons vos renseignements personnels :

- Lorsque vous achetez via le site web; les informations nécessaires pour que la commande, le paiement et la livraison soit réalisés.
- Pour des fins de marketing, analyse de clientèle et statistique. Mais ceci uniquement s'ils ne concernent pas les médicaments. Vous avez le droit de vous opposer par écrit à ce que vos renseignements soient utilisés à des fins de marketing direct.

Acheter à Apoteket – Secret professionnel

Le personnel des pharmacies est concerné par le secret professionnel (secret médical) du domaine médical/santé.

Le secret professionnel implique:

- Ne pas donner des informations concernant vos ordonnances,
- Ne pas partager l'information sur vos ordonnances avec d'autres personnes,
- Uniquement faire des recherches sur votre personne dans nos registres lorsqu'il est nécessaire pour délivrer vos médicaments ou avec votre permission.

Acheter à Apoteket - Sur apoteket.se

Apoteket.se est le site web officiel d'Apoteket AB. Il est complètement financé par Apoteket AB, entreprise d'état, ayant comme objectif de satisfaire le besoin public des médicaments dans le pays.

Apoteket.se est en constante évolution. Certaines parties du site web fonctionnent bien, d'autre moins. C'est pour cela que la rédaction web est très reconnaissante de vos retours et idées. Vous pouvez nous contacter via redaktionen@apoteket.se ou par le service client d'Apoteket, cf. Contact. Nous lisons toutes les lettres.

LES MÉDICAMENTS À L'ÉTRANGER

Les médicaments à l'étranger – A savoir avant de partir

Voyager avec des médicaments

Si les médicaments font partie de votre quotidien, vous en avez besoin lorsque vous partez à l'étranger. Ce n'est pas compliqué mais cela demande de l'anticipation. Renseignez-vous en avance sur la réglementation de l'apport dans le pays de destination.

Rappelez-vous :

- Gardez vos médicaments dans l'emballage d'origine afin de faciliter le passage à la douane. Il est également important d'avoir l'emballage si vous avez besoin de voir un prescripteur local afin d'en acheter pendant le voyage.
- Contactez l'ambassade du pays de destination afin de connaître des règles particulières sur l'import des médicaments. Ceci est très important si vous voyagez avec des produit classés stupéfiants, tels que certains somnifères ou des antidouleurs forts.
- Il peut y avoir des restrictions si vous prenez l'avion avec vos médicaments. Il pourra exister des règles particulières pour garder des médicaments en cabine. Par exemple, il y a une restriction sur le volume de liquide. Vous trouverez plus d'information chez Luftfartsstyrelsen >> ([länk till luffartsstyrelsen.se](http://luffartsstyrelsen.se))

Certificats et indications à la pharmacie

Si vous avez un médicament liquide dont vous avez besoin sur votre voyage, vous pouvez demander que ceci soit indiqué sur chaque emballage lorsque vous retirez vos achats à la pharmacie. En revanche, un médicament que vous avez déjà retiré ne peut pas être ramené pour être marqué.

Apoteket peut délivrer un certificat Schengen si vous devez amener un médicament classé comme stupéfiant lors d'un voyage dans un autre pays membre. Si vous avez besoin d'un certificat lorsque vous voyagez en dehors du Schengen et/ou pour un médicament non classé comme stupéfiant, vous devez contacter votre médecin, Apoteket ne pourra délivrer ce type de certificat.

Les médicaments à l'étranger – Les certificats Schengen pour le classement stupéfiant

Les règles concernant les médicaments classés comme stupéfiants sont différentes dans chaque pays. Si vous voyagez au sein du Schengen et que, pour des raisons médicales, vous devez apporter des médicaments classés comme stupéfiants, il est obligatoire que vous soyez muni d'un certificat confirmant ce droit. Apoteket peut délivrer un certificat pour les voyages au sein du Schengen. Si vous voyagez ailleurs, vous devez contacter l'ambassade du pays afin de connaître leur réglementation.

Les somnifères, les calmants et les antidouleurs forts sont des exemples des médicaments classés comme stupéfiants. Le classement des stupéfiants peut différer d'un pays à un autre, mais le classement suédois donne une ligne directrice puisque tous les pays se réfèrent aux listes des stupéfiants de l'UNO. Pour plus d'information, référez vous au Läkemedelsverket >> (länk till http://www.lakemedelsverket.se/Tpl/ProduktSearchPage____392.aspx)

Les pays concernés par la réglementation du certificat Schengen sont : la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, Estonie, Finlande, la France, la Grèce, les Pays-Bas, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, Grande-Bretagne et Irlande du nord, la Suède, la République Tchèque, l'Hongrie, l'Allemagne et l'Autriche.

La procédure:

- Renseignez le formulaire du certificat Schengen. Vous trouverez le formulaire à la pharmacie, à Läkemedelsverket ou il peut être téléchargé en suédois (français?) >> (länk till blankett Apoteket AB 1197)
- Remplissez un formulaire par médicament.
- Ramenez le formulaire à la pharmacie.
- Présentez votre ordonnance ou l'emballage (avec l'étiquette d'Apoteket), votre passeport ou la nouvelle carte d'identité nationale.

CONTACT

Contact – Contacter Apoteket (Kontakt - Kontakta Apoteket)

Notre service client est ouvert 24h/24h. Nous vous répondons sur des questions concernant les médicaments, les prix, les stocks et les ordonnances. Vous pouvez également nous apporter vos remarques ou réclamations. Vous pouvez nous contacter par téléphone, via courriel ou par courrier.

Envoyer un courriel

Vous recevrez une réponse dans un délai de deux jours.
Envoyez un courriel >> (länk till e-postformulär)

Téléphoner 0771-450 450

Notre service client répond à toute communication. Vous trouverez du personnel qualifié pour toutes vos questions et certains conseillers peuvent vous répondre en plusieurs langues. Patientez lorsque le répondeur automatique vous répond et vous serez dirigé vers un conseiller.